

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1151>



# L'enseignement de l'EPS et les différents types de contrôle aux CAP-BEP

- Examens & Évaluations - C.A.P. et B.E.P. -



Date de mise en ligne : mardi 20 mars 2012

---

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

---

L'enseignement de l'Education Physique et Sportive  
l'enseignement obligatoire

Il concerne les candidats normalement scolarisés  
dans les établissements scolaires.

Il est dispensé pendant l'année scolaire à raison de

:

- 2 h 30 par semaine  
en CAP
- 2 h par semaine en BEP

Il donne lieu à un contrôle en cours de  
formation dont les modalités sont définies par les établissements  
à partir des textes officiels

Les types de contrôle

Les contrôles d'Education Physique et Sportive aux CAP et BEP sont de  
deux types.

le contrôle en cours de formation

Il est établi en cours d'année

dans le cadre de l'établissement de scolarisation s'il s'agit d'un  
établissement public, privé sous contrat ou relevant de l'enseignement  
agricole. Au moins un enseignant (celui de l'école), éventuellement  
deux, organisent plusieurs épreuves différentes périodes  
de l'année.

le contrôle ponctuel

Il est effectué dans tous les cas où

le contrôle en cours de formation ne peut pas être effectué.

Il se déroule en fin d'année scolaire et est organisé  
par les services de l'Education Nationale.

Beaucoup de CFA tout en scolarisant leurs apprentis une partie du temps ne  
peuvent actuellement organiser le contrôle en cours de formation ; c'est  
pourquoi leurs candidats relèvent de ce type de contrôle.